

Stockage & manutention de tourbe

Répartition optimale des tas de produits, afin de stocker au plus proche des habitations les produits les moins pulvérulents.



Avant la manutention navire ou reprise sur stockage



Les conditions de vent prévues seront analysées en amont de l'activité et la manutention ne sera autorisée qu'en dessous de 50 km/h, vent défavorable.

Un système d'aspersion d'eau sera installé en fonction de la direction du vent pour rabattre les poussières (essais juin 2022).

Durant la manutention navire ou reprise sur stockage



Si les services de la CCI BPB ou de l'autorité portuaire estiment la pollution atmosphérique du produit inacceptable avec dépôt significatif de poussières hors des limites de la concession, la capitainerie est alertée.

Le représentant de la capitainerie, accompagné si besoin d'un inspecteur DREAL, pourra décider d'interdire la manutention du produit jusqu'au retour de conditions climatiques satisfaisantes

Le cas échéant un communiqué S3PI sera mis en ligne.



A la fin du stockage et par temps sec, la surface du tas pourra être arrosée pour stabilisation des fines.



La hauteur de stockage maximum est fixée à 7m.



Le nettoyage des quais sera assuré par le manutentionnaire afin de prévenir les pollutions par envol.

Dispositions complémentaires

- Des plaquettes de mesures de retombées de poussières seront installées et analysées en limite de propriété.
- La CCIBPB s'engage à implanter un écran végétal en limite de propriété, sur la partie aval de la zone.
- Suivi des résultats et amélioration continue de la procédure

Stockage & manutention de tourbe

